

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISESyndicat mixte
Artois
MobilitésEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 28 mai 2026

Le jeudi 28 mai 2026 à 10h00, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.

Régulièrement convoqué
le 19/05/2026La présidence a été assurée par M. Alain DUBREUCQ, Président, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.

Objet : Approbation du règlement intérieur du comité syndical – Fixation des modalités de dépôt des listes pour les élections au scrutin de liste au sein du comité syndical (point 5)

Titulaire(s) présent(s)**CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ; M. Philippe KEMEL.**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; Mme Martine CHWICKO ; M. Romain DRUMÉZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUHCINSKI ; M. Maurice VISEUX.Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Arnaud MONTEWIS ; M. Nicolas CARRE**CAHC** : M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON.**CALL** : NéantRÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :

21

Nombre de titulaires
présents :

17

Nombre de suppléants
présents :

9

Nombre de suppléants
votants :

4

Pouvoir(s) :

0

Nombre total de
votants :

21

Suppléant(s) présent(s)**CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Sylvie LANCRY ; M. Fabrice PLANQUE ; Mme Anne-Marie DUHAMEL.Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)**CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LÉCONTE ; M. Jacky LEMOINE ; M. Jacques SWITALSKI.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT.**CALL** : M. David KUZNIREK ; M. Bruno TRONISuppléances : M. Jérôme VALLIN représente M. Arnaud RAISON ; Mme Mildred WERQUIN représente M. Daniel MACIEJASZ ; Mme Laëtitia MARIINI représente M. Arnaud MONTEWIS ; M. Gaëtan VERDOUCQ représente M. Nicolas CARRE.Secrétaire de séance : M. Julien DAGBERTAdministration : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité

Le : 01/06/2026

Publication

Le : 01/06/2026

Certifié exécutoire

Le : 01/06/2026

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Approbation du règlement intérieur du comité syndical

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2121-8, L. 5211-1 et suivants, L.5211-10 et L.5711-1 et suivants°,

Vu la Loi d'Orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le projet de règlement intérieur ;

Considérant qu'il appartient au comité syndical d'établir et d'adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article unique : APPROUVE le règlement intérieur du comité syndical d'Artois Mobilités.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0



Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 28 mai 2026

Pour extrait certifié conforme.